Mise en situation professionnelle Epreuve d'admission du CRPE

SUJET N° 69

Durée : 45 minutes (exposé n'excédant pas 15 minutes suivi de 30 minutes d'entretien)

Thème : Lutte contre le décrochage scolaire

Références (intitulé précis et dates des décrets, arrêtés, textes, circulaires, ...) :

- Texte 1 : Bulletin Officiel de l'Education Nationale, n°21 du 22 mai 2014 (Préparation de la rentrée 2014, « Introduction »)
- Texte 2 : Bulletin Officiel de l'Education Nationale, n°21 du 22 mai 2014 (Préparation de la rentrée 2014, « 2- Faire évoluer les pratiques d'évaluation des élèves à 3- Améliorer la progressivité des apprentissages et la fluidité des parcours tout au long de la scolarité»)
- Texte 3 : Évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire (rapport de l'inspection générale, 18 juin 2014)
- Texte 4 : Synthèse des constats et pistes d'évolution pour une politique de lutte contre le décrochage scolaire plus efficace (rapport de l'inspection générale, 31 mars 2014)

Question posée au candidat :

- 1- En quoi la lutte contre le décrochage scolaire concerne-t-elle l'enseignement du premier degré ? Quelles sont les réponses (dispositifs, instances, objectifs, réforme...) impulsées par la Refondation de l'école de la République pour « mettre de la justice dans la réussite scolaire » dans le premier degré?
- 2- Sachant que les 3 champs de lutte contre le décrochage scolaire sont la prévention, l'intervention et la remédiation, vous ferez émerger les gestes professionnels, les ressources de l'organisation du temps scolaire, celles de l'école et de la circonscription qui relèvent de la lutte contre le décrochage scolaire au quotidien et dans la classe ?